



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PLAN PAYSAGE 2022

La Commune a déposé au mois de juin un dossier de candidature auprès du Ministère de la Transition Ecologique, de la Cohésion des Territoires et de la Transition Energétique Mer, dans le cadre du Plan de Paysage 2022. Le dossier présenté par Hautecour a été retenu et la Commune est lauréate de l'édition 2022 des « Plans de Paysage ».

Lancé en 2013, l'appel à projet « Plan de Paysage » du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires apporte un soutien technique et financier aux démarches paysagères exemplaires. Cet appel à projet comporte deux volets :

- Le volet généraliste qui vise à accompagner les acteurs d'un territoire dans l'élaboration de leur Plan de Paysage, ce dernier pouvant porter sur une importante diversité de thématiques. Les candidats, telle que la Commune de Hautecour, peuvent ainsi présenter des projets impliquant des problématiques et enjeux locaux, allant de la prise en compte des patrimoines aux évolutions de la société contemporaine. La Problématique principale à laquelle est confrontée le territoire et sur laquelle va porter le Plan de Paysage à Hautecour est la suivante : malgré la préservation d'une authenticité et d'une qualité paysagère, de la richesse de son histoire et de son patrimoine, la Commune a besoin de valoriser et à structurer son territoire. De nombreux visiteurs viennent chaque année à Hautecour, mais sans en connaître toutes les richesses naturelles et patrimoniales. Une absence de mise en valeur de ses atouts, ainsi qu'un manque de coordination, sont par conséquent un frein au développement de l'immense potentiel paysager et touristique de Hautecour. Le Plan de Paysage va ainsi permettre de recréer une dynamique partagée, pour favoriser la qualité de vie des habitants, selon des enjeux prioritaires à définir.

L'objectif est de préserver le patrimoine naturel et paysager de la Commune, tout en développant son attractivité touristique par l'art et la culture. Faire redécouvrir le paysage aux habitants, par une approche fédératrice en créant un véritable réseau de sentiers, autour de deux thèmes fondamentaux : l'histoire patrimonial de la Commune et sa richesse naturelle, culturelle et écologique. Le but étant de mettre les mobilités douces au cœur de son développement communal, pour que les habitants et les visiteurs découvrent la Commune sous un autre aspect. Forts de ces atouts patrimoniaux, les élus ont souhaité porter un projet dynamique favorisant la qualité de vie de ses habitants tout en maîtrisant le développement de la Commune au regard du changement climatique.

- Le second volet, en partenariat étroit avec l'ADEME, dénommé « transition énergétique et écologique » a pour objectif d'aider les territoires engagés dans une démarche paysagère, avec une logique de résilience, d'indépendance énergétique et de développement d'énergies renouvelables à développer dans les projets.

En 2022, parmi les 28 territoires candidats présentant un projet Plan de Paysage, 15 ont été retenus lauréats pour le volet « généraliste » et 6 pour le volet « transition énergétique et écologique ». Mme le Maire se rendra prochainement au Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, pour participer à la présentation des lauréats 2022 et la remise du Grand Prix national du paysage, en présence de la secrétaire d'Etat à l'écologie, Bérangère Couillard.

Ce projet pour notre Commune se déroulera sur 3 ans et réunira tous les partenaires de la Communes (CCCT, ONF, Patrimoine, Ecole, Agriculteurs...) pour l'élaboration du Plan de Paysage.

Ce sera aussi une opportunité pour obtenir davantage de subventions, concernant les dossiers qui seront déposés dans ce cadre, le Plan de Paysage étant une référence et une plus-value financière.

<https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/les-laureats-de-ledition-2022-des-plans-de-paysage-870>